Assemblée des évêques de l'Atlantique

Le 25 janvier 2018
Conversion de St Paul, Apôtre
(version mis-à-jour)

Réflexion pastorale sur l'assistance médicale à mourir

Chers sœurs et frères en Jésus-Christ,

Dans notre tradition catholique, nous nous référons souvent à l'Église comme à notre Mère. Nous percevons celle-ci comme une mère qui nous accompagne du début jusqu'à la fin de notre vie avec le plus grand soin ; une mère qui souhaite ardemment nous servir de guide et d'appui lorsque nous sommes confrontés à des situations et à des décisions difficiles. Voilà pourquoi comme évêques catholiques de l'Assemblée de l'Atlantique, il nous apparaissait important de réfléchir sur cette nouvelle problématique qu'est l'assistance médicale à mourir et de vous partager le fruit de notre réflexion.

Une législation fédérale adoptée en juin 2016 a légalisé « l'assistance médicale à mourir » dans notre pays. Cette nouvelle législation autorise les médecins et le personnel infirmier autorisé à pratiquer deux types d'assistance médicale à mourir dont le but est de provoquer la mort, soit en administrant directement une substance qui entraîne la mort (euthanasie volontaire), soit en procurant ou en prescrivant un médicament qui, auto-administré, provoquera la mort (suicide médicalement assisté). Cette nouvelle législation soulève de nombreuses questions et sème une réelle inquiétude chez les malades, les personnes souffrantes ainsi que leurs familles et leurs amis. Il en est de même pour le personnel médical, les préposés aux malades, les pasteurs et les intervenants-intervenantes en soins spirituels. Cette nouvelle législation nous oblige, comme Église et comme catholiques, à réaffirmer avec un engagement renouvelé que la vie est un don sacré de Dieu et que par conséquent, elle doit être protégée et respectée à toutes les étapes de son développement, c'est-à-dire de sa conception jusqu'à sa fin naturelle. En tant que catholiques, il nous revient d'approfondir notre compréhension de l'enseignement moral de l'Église relativement à l'euthanasie et au suicide assisté et de préciser que, même si ces actes sont légalement permis, ceci ne signifie nullement qu'ils sont moralement acceptables, bien au contraire. D'autre part, ceci nous met au défi d'identifier les meilleurs moyens pour accompagner tous ceux et celles qui vivent une grande détresse, qui se battent contre la maladie ou qui éprouvent d'intenses souffrances particulièrement en fin de vie.

L'euthanasie et le suicide assisté sont des enjeux des plus complexes qui provoquent de vives émotions et qui troublent profondément chacun et chacune d'entre nous. Ces réalités nous font prendre conscience que certaines personnes sont maintenant portées à considérer que leur vie n'a plus de « valeur » parce que leurs souffrances sont devenues insupportables, parce qu'elles ne peuvent plus fonctionner comme elles le faisaient jadis ou encore parce qu'elles ont l'impression d'être devenues un fardeau pour leur famille et pour la société. Ceux et celles qui pensent ainsi ou qui se retrouvent dans une telle situation méritent que nous leur manifestions tout l'amour et la compassion possible bien que nous ne partagions pas leur point de vue. Étant disciples du Christ, nous avons en effet comme conviction que tout être humain a une grande

valeur du seul fait qu'il a été créé à l'image de Dieu et qu'il est aimé de Dieu, non en fonction de ses performances ou de l'apport qu'il peut apporter à la société.

Afin de mieux comprendre et de bien réagir pastoralement face à cette nouvelle problématique, l'exemple de Jésus exerçant son ministère public nous est d'un grand secours. On se souviendra qu'en marchant avec des disciples sur le chemin d'Emmaüs, Jésus éprouva de l'empathie pour eux car ils vivaient alors un grand désarroi (Lc 24, 13-35). Il commença en tout premier lieu par les écouter attentivement. Son attention soutenue les encouragea à lui partager ce qui les troublait profondément. Puis, à l'aide des Écritures, Jésus amena ses compagnons de route à saisir sous un nouvel éclairage ce qu'ils venaient de vivre et de finalement le reconnaître, au moment de rompre le pain, comme étant le Seigneur ressuscité bien présent auprès d'eux. Cet exemple du ministère de Jésus illustre bien l'importance d'être pastoralement près des gens dans ce qu'ils vivent profondément et dans ce qu'ils ressentent difficilement afin d'être à l'écoute de leurs souffrances et de pouvoir par la suite mieux les accompagner.

Le pape François nous incite justement à pratiquer « *l'art de l'accompagnement* » « *en enlevant nos « sandales » devant la terre sacrée de l'autre* » (Exode 3, 5). Le Saint-Père ajoute que l'accompagnement auquel il réfère doit être stable et rassurant, refléter notre tendresse envers les autres et adopter *« un regard respectueux et plein de compassion qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne »* (Evangelii Gaudium - La joie de l'Évangile, no 169). Le Pape soutient par ailleurs que l'accompagnement pastoral fait appel à la prudence, à la compréhension, à la patience et à la docilité à l'Esprit. Il met l'accent sur l'art d'écouter avec son cœur, ce qui *« rend possible la proximité, sans laquelle il n'existe pas de véritable rencontre spirituelle »* (EG – La joie de l'Évangile, no 171). Le pape François nous rappelle aussi que quiconque se prête à l'accompagnement pastoral doit être conscient que la vie de grâce d'une personne et l'endroit où celle-ci se situe devant Dieu sont des mystères que nul ne peut pleinement connaître de l'extérieur. Le Saint Père ajoute d'ailleurs que : *« l'Évangile nous propose de corriger et d'aider à grandir une personne à partir de la reconnaissance du caractère objectivement mauvais de ses actions (Mt 18, 25), mais sans émettre des jugements sur sa responsabilité et sur sa culpabilité (Mt 7, 1; Lc 6, 37)* (EG – La joie de l'Évangile, no 172).

Compte tenu de l'enseignement de l'Église relativement au suicide, l'accompagnement est fondamental dans notre approche pastorale auprès des personnes qui vivent de grandes souffrances et qui envisagent la possibilité de faire appel à l'euthanasie ou au suicide assisté. Le Catéchisme de l'Église catholique (CEC) nous enseigne que Dieu est *« le souverain Maître de la vie. Et de ce fait, nous sommes les intendants de cette vie qu'Il nous a confiée et non les propriétaires. Il ne nous appartient donc pas d'en disposer »* (CEC, no 2280). Le Catéchisme nous enseigne également que « *le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie »* (CEC, no 2281). Néanmoins, le Catéchisme mentionne clairement que *« des troubles psychiques graves, l'angoisse ou la crainte grave de l'épreuve, la souffrance ou la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire* » (CEC, no 2282). De telles circonstances peuvent parfois amener une personne à éprouver des sentiments de désespoir et d'impuissance si intenses que celle-ci a du mal à voir comment et pourquoi elle continuerait à vivre. Pareille situation affectant son jugement pourrait alors diminuer la responsabilité de ses actions.

L'objectif de l'accompagnement pastoral consiste alors à être non seulement attentif aux raisons qui feraient en sorte que quelqu'un opterait pour l'euthanasie ou le suicide assisté mais aussi à lui proposer, avec empathie et compassion, de choisir de vivre au lieu de mourir. La véritable compassion, dit le Pape, *« ne marginalise personne, elle n'humilie pas la personne, elle ne l'exclut pas et considère encore moins sa disparition comme quelque chose de bon. La véritable compassion la prend en charge…et on ne doit pas par une fausse compassion céder à*

la tentation de se fermer les yeux ou appliquer des solutions rapides et draconiennes » comme l'euthanasie ou le suicide assisté. (Discours du pape François aux dirigeants des Ordres des médecins d'Espagne et d'Amérique latine, 9 juin 2016)

À titre d'évêques de nos Églises locales, notre premier souci est de veiller au bien-être pastoral de ceux et celles qui nous sont confiés. L'image du Bon Pasteur en est le symbole par excellence qui rappelle pertinemment à tous ceux et celles qui œuvrent en pastorale de rendre bien visible, par leur ministère, cette présence du Christ au milieu de nous. Quatre mots clés nous aident à l'accomplir : soit guérir, conseiller, éduquer et réconcilier. Ces quatre mots résument parfaitement ce qui était au cœur des sentiments et des actions du Seigneur lors de son ministère public. Ces mêmes mots nous aident aussi à bien saisir qu'elle fut son attitude envers les gens, sa mission de miséricorde et son ministère de réconciliation.

Nous croyons que tous les prêtres, les diacres et les ministres laïques doivent incarner cette compassion du Seigneur et exprimer en paroles et en actions la tendresse et la miséricorde de Dieu, spécialement ceux et celles qui se retrouvent quotidiennement auprès des malades et des personnes vulnérables qui résident à domicile, dans des foyers de soins, des hospices ou des hôpitaux. L'euthanasie et le suicide assisté sont peut-être des pratiques légales mais ces actes ne reflètent d'aucune façon nos valeurs chrétiennes sur le sens de la vie, de la souffrance et de la mort. Pour nous, l'Évangile est une bonne nouvelle et un message d'espérance devant la douleur et la souffrance. Il offre une vision de la vie et de la mort qui met l'accent sur le mystère central de notre foi : la Résurrection. Quand nous proclamons que le Christ est mort, qu'Il est ressuscité et qu'Il reviendra, nous professons que la mort n'a pas le dernier mot sur la vie car pour ceux et celles qui croient en Lui, la vie n'est pas détruite par la mort, elle est transformée.

Quant aux soins à prodiguer aux personnes qui envisagent l'euthanasie ou le suicide assisté, l'objectif premier de la pastorale aux malades est de communiquer la compassion du Christ, son amour apaisant et sa miséricorde ainsi que de rappeler le caractère sacré de la vie, même en état de faiblesse. Et lorsqu'une demande nous est faite concernant la réception d'un sacrement, que ce soit celui de la Pénitence et de la Réconciliation, de l'Onction des malades ou de l'Eucharistie, ou une requête concernant la célébration de funérailles chrétiennes, il est primordial de considérer le cheminement de foi ainsi que le vécu affectif et familial de la personne souffrante.

Comme nous le rappelle le Catéchisme de l'Église catholique, *« le Seigneur Jésus-Christ, médecin de nos âmes et de nos corps, a voulu que son Église continue, dans la force de l'Esprit Saint, son œuvre de guérison et de salut » notamment par l'entremise des sacrements de guérison que sont le sacrement de Pénitence et celui de l'Onction des malades* (CEC, nos 1420 et 1421).

Après avoir fait un examen de conscience approprié, celui ou celle qui se présente au sacrement de Pénitence et de Réconciliation le fait dans le but de recevoir de la miséricorde de Dieu le pardon de ses péchés. En plus d'avoir le ferme propos de ne plus recommencer et de faire réparation, le pénitent ou la pénitente recherche par l'aveu de ses fautes et la demande de pardon à être réconcilié avec Dieu et avec toute l'Église. C'est ainsi que se réalise sacramentellement l'appel de Jésus à la conversion (CEC, nos 1422 à 1424).

Dans l'accompagnement d'une personne en fin de vie, un discernement pastoral s'impose toujours. À cet égard, il est tout indiqué de se référer au Catéchisme de l'Église catholique afin d'être bien éclairé et guidé adéquatement. Dans le cas d'un suicide, le Catéchisme nous rappelle de ne pas *« désespérer du salut éternel des personnes qui se sont*

donné la mort. Dieu peut lui ménager, par les voies que Lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire repentance » (CEC, no 2283).

Le sacrement de l'Onction des malades a pour sa part comme objectif d'accompagner et de fortifier quelqu'un qui est dans un état vulnérable et de grande souffrance. Cela sous-entend que cette personne ait le désir de suivre le Christ, même dans sa passion, dans sa souffrance et dans sa mort. Il s'agit d'une manifestation de confiance et d'allégeance à Dieu, particulièrement dans des circonstances difficiles (CEC, nos 1520 à 1523).

En dernier lieu, prendre part à la Sainte Communion avant de quitter cette vie amène le communiant ou la communiante à grandir dans son union avec le Christ. Cette dernière communion, appelée le Viatique, revêt une signification et une importance particulière « *comme semence de vie éternelle et puissance de résurrection* » (CEC, no 1524).

Dans le cadre de notre approche pastorale, personne ne devrait se voir refuser la grâce des sacrements lorsque l'on peut percevoir en elle de la foi, de l'espérance et de l'ouverture au fait que la vie est un don. Cependant, et nous en sommes peinés, il peut y avoir des occasions où, en dépit des soins prodigués et de notre accompagnement pastoral, une personne persiste résolument à choisir de mettre fin à sa vie. Même si un tel choix rend la célébration des sacrements impossible, nous n'abandonnons jamais les personnes qui décident de s'enlever la vie ou qui demandent de l'aide pour le faire. À la lumière de l'Évangile et en s'inspirant de la compassion que le Christ a manifestée tout au cours de son ministère public, nous devons continuer de les entourer de notre sollicitude pastorale.

En ce qui a trait aux rites funéraires, notre Église offre plusieurs options pour les célébrer. Au moment de considérer l'option pastorale la plus appropriée dans des circonstances données, un franc dialogue marqué par l'accueil, l'empathie et l'ouverture permettra à toutes les personnes concernées d'effectuer un sage discernement. Il sera aussi de mise de garder à l'esprit que la liturgie des funérailles n'a pas seulement *« comme but de recommander à Dieu ses fidèles défunts mais encore (et ce n'est pas moins important) d'encourager l'espérance de tous ses enfants et de développer leur foi au mystère pascal et à la résurrection des morts ».* (La célébration des obsèques – Rituel des funérailles, no 8, RR 17)

Habités par la foi et ministres de la grâce de Dieu, nous sommes appelés à recommander toute personne à la miséricorde de Dieu, peu importe sa décision finale. Nous voulons par cette lettre redire à tous les baptisés que notre mission est de veiller avec toute la bienveillance requise au soin pastoral des âmes, ce qui exige d'être constamment fidèles au Christ, notre Bon Pasteur, et de n'abandonner personne. Notre apostolat ne se réduit donc pas à appliquer minutieusement des normes associées à la réception des sacrements ou à la célébration des rites chrétiens mais plutôt à offrir un climat d'accueil chaleureux et de prière à toute personne et aux familles qui, tout en envisageant avoir recours à l'euthanasie ou au suicide assisté, se tournent vers l'Église pour en obtenir des services. Un accompagnement, empreint de compassion, leur sera alors dispensé dans le cadre d'un sincère dialogue pastoral. Cette rencontre jettera un éclairage nouveau sur une situation à la fois complexe et chargée émotivement et rendra envisageable des pistes d'actions appropriées.

Face à l'euthanasie et au suicide assisté, nous devons insister sur la nécessité d'offrir des soins palliatifs et ce, pour le bien de tous les malades qui sont au seuil de la mort mais aussi pour le bien de leurs familles et de leurs amis. Les professionnels de la santé et les bénévoles qui se consacrent à offrir des soins palliatifs sont porteurs d'espoir et de réconfort dans des situations extrêmement éprouvantes, que les personnes souffrantes soient à domicile ou dans

des établissements de soins de santé. Au lieu de provoquer la mort par des protocoles codifiés, ces préposés aux soins palliatifs cherchent plutôt à apporter de l'espoir et du soutien aux personnes qui souffrent ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis. De même, comme Église, nous devons redoubler d'efforts pour trouver de nouvelles façons d'accompagner les mourants et leurs familles afin de pouvoir toujours leur offrir des soins pastoraux et spirituels de qualité à tous les stages de leur vie.

Il est aussi de notre devoir d'encourager fortement nos gouvernements à allouer tous les fonds nécessaires qui favoriseraient un accroissement significatif des soins palliatifs à domicile, dans les centres spécialisés, dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée. En terminant, aussi difficile que cela puisse s'avérer, il nous faudra discuter en famille de la nécessité d'avoir des soins de fin de vie de qualité qui vont refléter nos croyances et nos convictions chrétiennes. Car il est important que nous comprenions, tous et toutes, les implications de la nouvelle Loi décriminalisant l'euthanasie et le suicide assisté et que nous puissions offrir de solides alternatives portant le sceau de l'amour et de la miséricorde de Dieu.

Que l'Esprit-Saint accorde à chacun et chacune d'entre nous toute la sagesse et l'intelligence requise pour faire face à cette délicate situation morale et pastorale.

Mgr Anthony Mancini
Archevêque d'Halifax-Yarmouth

Mgr Marin Currie
Archevêque de St. John's

Mgr Valéry Vienneau
Archevêque de Moncton

Mgr Brian J. Dunn
Évêque d'Antigonish

Mgr R. Anthony Daniels
Évêque de Grand Falls

Mgr Claude Champagne, omi
Évêque d'Edmundston

Mgr Richard Grecco
Évêque de Charlottetown

Mgr Peter Hundt
Évêque de Corner Brook et Labrador

Mgr Robert Harris
Évêque de Saint-Jean

Mgr Daniel Jodoin
Évêque de Bathurst